



Province de Québec
Municipalité de Caplan

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Avis public est par la présente donné par la greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

Qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, le 4 mai 2026 à 20 heures, à la Salle Multifonctionnelle.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la **demande de dérogation mineure suivante** :

Nature et effet : Permettre la construction d'un abri d'auto annexé au garage situé en cour avant, alors que le règlement de zonage interdit les garages isolés en cour avant.

Identification du site concerné : 334, boulevard Perron Ouest - Lot 5 382 376 du cadastre du Québec.

Une présentation détaillée de la demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Caplan à l'adresse www.municipalitecaplan.com

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance publique.

Donné à Caplan, ce 16 avril 2026

Mélanie St-Pierre

Mélanie St-Pierre, greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, résidant à Caplan, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits suivants à Caplan :
à la caisse Desjardins
au centre municipal
Internet

affiché le 16 avril 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 avril 2026.

Mélanie St-Pierre

Mélanie St-Pierre, greffière-trésorière adjointe

Assermente devant moi, ce 16 avril 2026.

Jade Boissonneault

Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière